



## LE BAFA ?

▶ Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents dans le cadre notamment de centres aérés ou de colonies de vacances.

▶ La formation se compose de deux sessions théoriques et d'un stage pratique.

▶ En savoir plus <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

## LE BNSSA ?

▶ Le brevet national de santé et sauvetage aquatique permet de surveiller des plages publiques ou privées, et des piscines privées.

## Le saviez-vous ?

▶ En plus de l'aide au BAFA et au BNSSA, l'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais propose également, sous conditions :

- ▶ des colonies de vacances ;
- ▶ une aide aux vacances ;
- ▶ une aide aux loisirs jeunes ;

- ▶ une participation au permis de conduire ;
- ▶ une aide aux apprentis ;
- ▶ une aide aux étudiants.

Pour en savoir plus, contactez l'action sanitaire et sociale de la MSA Nord-Pas de Calais

@ [actionsociale@msa59-62.msa.fr](mailto:actionsociale@msa59-62.msa.fr)

☎ 03.20.00.20.52  
pour des questions administratives

☎ 03.20.00.21.68  
pour joindre un travailleur social